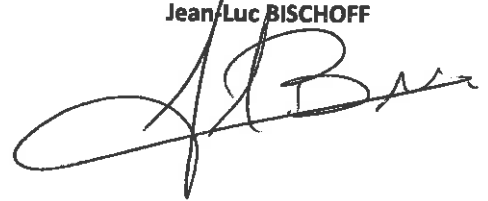


REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 MAI 2019

Date de convocation et d'affichage : 03 mai 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 18 H 23.

Sont présents :

DUCHENE Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, PATELLI Lise, SAUBLET SAINT-MARS Véronique,

BAROIN François, ARNAUD Jean-Jacques, BALLAND Alain, BLASCO Thierry, CHEVALIER Bertrand, DELAITRE Guy, FARINE Bruno, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GIRARDIN Olivier, LANDREAT Pascal, PEUCHERET Alain, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, SEBEYRAN Marc, VIART Jean-Michel.

Sont excusés :

ROTA Colette, OUADAH Karima, ABEL Jean-Pierre, BERTHOLLE Jean-Paul, BLASSON Christian, GANTELET Bruno, GONCALVES José, DENIS Valéry.

DELIBERATION N°02	Cession de terrain au profit de la société DBR PROJETS dans la zone d'activité du Parc du Grand Troyes - Avenant de prolongation de durée de la promesse de vente
RAPPORTEUR	Jacques RIGAUD

Nombre de membres : 31		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
23	23	23			

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 MAI 2019

**CESSION DE TERRAIN AU PROFIT DE LA SOCIETE DBR PROJETS
DANS LA ZONE D'ACTIVITE DU PARC DU GRAND TROYES
AVENANT DE PROLONGATION DE DUREE DE LA PROMESSE DE VENTE**

Annexes : plan de situation (annexe 1) - projet d'acte (annexe 2)

Exposé :

Suivant la délibération n°05 du Bureau communautaire du 5 octobre 2018, Troyes Champagne Métropole a accepté la cession, moyennant un prix de 40 € HT le m², de terrains aménagés situés sur le mail central du Parc du Grand Troyes selon les conditions suivantes :

- une première phase de cession à l'issue de la signature d'un compromis de vente,
- une deuxième phase de cession dans le cadre d'un pacte de préférence.

Le compromis de vente relatif à une parcelle cadastrée ZI n° 171 d'une contenance de 1 398 m² a été signé par acte du 14 décembre 2018. Ce compromis prévoit que la réalisation de la condition suspensive d'obtention de prêt est fixée au 10 août 2019.

Suite à la demande formulée par la société DBR Projets, il est proposé d'accepter une prorogation de la date butoir de la réalisation de cette condition suspensive jusqu'au 10 août 2020.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ACCEPTER la prorogation de la date butoir de la réalisation de la condition suspensive d'obtention de prêt, initialement fixée au 10 août 2019 jusqu'au 10 août 2020 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer l'avenant de prorogation de durée à la promesse de vente pour la cession à intervenir au profit de la société DBR Projets ou toute personne physique ou morale substituée agissant en son nom et pour son compte, ainsi que tout document relatif à la réalisation de ce dossier.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

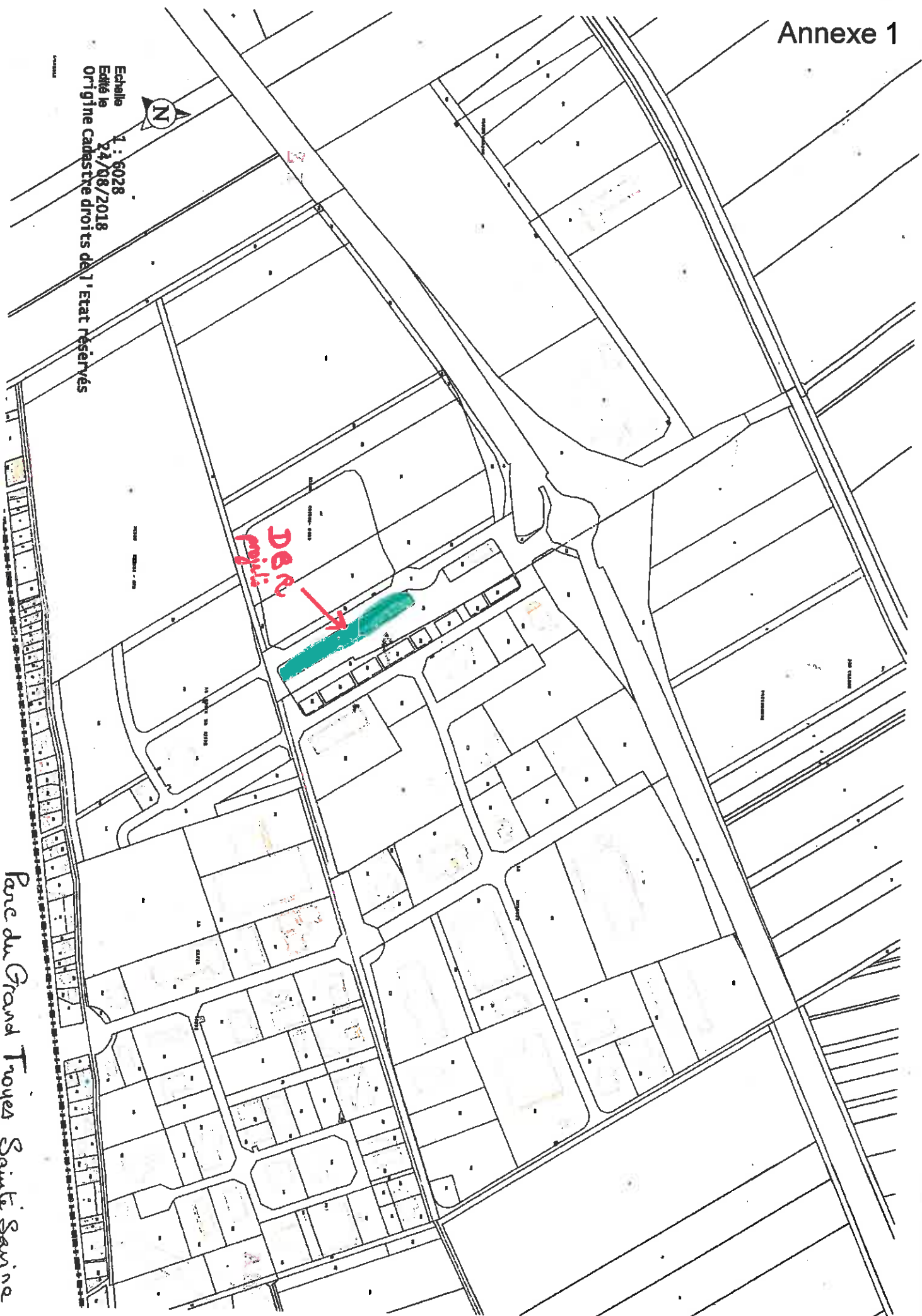
Echelle 1 : 6028
Edité le 24/08/2018
Origine Cadastre droits de l'Etat réservés



**D&R
projet**



Parc du Grand Troyes Sainte Savine



100848102
VP/VP/AH

AVENANT A LA PROMESSE DE VENTE

ENTRE :

LA SOUSSIGNEE :

TROYES CHAMPAGNE METROPOLE, Communauté d'agglomération, personne morale de droit public, dont l'adresse est à TROYES (10000), 1 place Robert Galley, Etablissement public de coopération intercommunale constitué aux termes des arrêtés préfectoraux de l'Aube n° DCDL-BCLI 2016-336-0003 du 1^{er} décembre 2016 et n° DCDL-BCLI 2016-343-0001 du 8 décembre 2016, identifiée au SIREN sous le numéro 200069250 00013 et au SIRET sous le numéro 200 069 250.

ET

La Société dénommée **DBR PROJETS**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10000,00 €, dont le siège est à WASQUEHAL (59290), 29 Bis avenue de la Marne, identifiée au SIREN sous le numéro 831097035 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE.

EXPOSÉ PEALABLE

Aux termes d'un acte reçu le 14 décembre 2018 par Maître Julien CHATON, Notaire associé à TROYES (10000), avec la participation de Maître Vincent POUILLOT, Notaire associé à TROYES (10000), les parties ont conclu une promesse de vente concernant le bien dont la désignation suit.

IDENTIFICATION DU BIEN**DÉSIGNATION**

A SAINTE-SAVINE (AUBE) 10300 7 Rue de l'Europe,
Un TERRAIN.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZI	171	DINES CHIENS NORD	00 ha 13 a 98 ca

Tel que le BIEN existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

PRIX :

La vente, en cas de réalisation de ladite promesse, aura lieu moyennant le prix de **SOIXANTE SEPT MILLE CENT QUATRE EUROS (67.104,00 €)**.

Ce prix sera payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente

CECI EXPOSE

Les parties veulent apporter les modifications suivantes à cette promesse :

- Il est convenu de proroger la date butoir de la réalisation de la condition suspensive d'obtention de prêt(s), initialement fixée au 10 août 2019, jusqu'au 10 août 2020.

Cet avenant n'entraîne aucun autre changement des autres conditions figurant dans l'acte.

Fait à
Le

